

PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité le plus souvent non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques.

La Fondation du patrimoine mobilise toutes les énergies, tant collectives qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel ; elle participe ainsi à la création d'emplois, à la formation des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle de publics en difficulté.

La Fondation appuie son action sur un réseau de délégués régionaux et départementaux, tous bénévoles, qui agissent au quotidien en étroite collaboration avec :

- › les services de l'État (DRAC, UDAP, DIREN, etc.)
- › les collectivités territoriales (régions, départements, communes, intercommunalités)
- › les associations locales de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel
- › les entreprises, dans le cadre d'accords de mécénat
- › les chambres consulaires, l'ordre des experts comptables, le notariat...

Chaque année...

- › près de 2 500 projets soutenus
- › plus de 40 000 donateurs
- › Plus de 200 millions d'euros de travaux accompagnés

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Préservons aujourd'hui l'avenir

Contactez votre délégation régionale :



Fondation du patrimoine

23-25 rue Charles Fourier - 75013 Paris

Tél. 01 53 67 76 00 - Fax. 01 40 70 11 70

info@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



Droits photographiques : Fondation du patrimoine, M. Dujardin, G. Lécullier, J. Damase, M. Bourguet, musée Ziem, DR.



FONDATION



DU
PATRIMOINE

GUIDES PRATIQUES



SAUVEGARDER DES LIEUX DE MÉMOIRE

Environ 500 000 lieux de mémoire publics ou privés ont été édifiés au cours des siècles et font partie intégrante du paysage de nos régions. Maisons rurales, églises, chapelles, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers... autant d'éléments qui témoignent d'un art de vivre et d'une architecture locale, chers à chacun et propriété de tous, souvent appelés à disparaître faute de soins et de moyens.

Il en va de même d'un patrimoine naturel très riche qui confère aux paysages leur variété et leur attrait : sentiers, marais, mares, tourbières, bois, berges d'étangs ou de lacs...

Ajoutons-y, bien sûr, le patrimoine mobilier sous toutes ses formes : œuvres d'art, patrimoine des transports...

La Fondation du patrimoine s'attache à sauvegarder et à valoriser l'ensemble de ce patrimoine ainsi que les savoir-faire artisanaux qui s'y attachent. Ceci pour préserver des pages essentielles de notre histoire, faire œuvre de mémoire et transmettre aux générations futures un patrimoine qui nous a été légué et dont la conservation est de la responsabilité de tous.

Les fondateurs de la Fondation du patrimoine

Axa - Bellon S.A. (Sodexo Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Danone - Devanlay - Fimalac S.A. - Fédération Française du Bâtiment - Fondation Electricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Parcs et Jardins de France - Shell - Vivendi.

LES MOYENS D'ACTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

• Le Label

Attribué à des particuliers, il permet de bénéficier, le cas échéant, d'une déduction fiscale ou d'une subvention lors de travaux de sauvegarde et de restauration d'un édifice bâti non protégé particulièrement représentatif du patrimoine d'une région.

• La souscription publique

Véritable campagne de mobilisation du mécénat populaire, elle permet de soutenir des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, bâti, mobilier ou naturel.

• Le mécénat d'entreprise

La Fondation du patrimoine propose aux entreprises de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire, etc), susceptibles de conforter leur image et de renforcer leur ancrage local.

• Des fonds thématiques

Les dotations permettent de financer des programmes nationaux auxquels la Fondation du patrimoine a souhaité accorder une attention toute particulière :

- Métiers du patrimoine
- Patrimoine naturel

• Des actions de sensibilisation

Au-delà des projets qu'elle soutient, la Fondation du patrimoine s'attache à sensibiliser un large public - à travers des salons, des publications, des colloques... - à la nécessité de valoriser et de sauvegarder le patrimoine de proximité bâti, mobilier et naturel ainsi qu'à perpétuer et transmettre les savoir-faire et métiers traditionnels attachés à ce patrimoine.

PRÉSERVONS AUJOURD'HUI L'AVENIR

• Propriétaires privés

Réalisez une restauration de qualité en bénéficiant d'une aide fiscale ou financière*.

• Collectivités locales et associations

Bénéficiez du soutien de la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de votre patrimoine, dynamisez votre commune et participez au développement local.

• Entreprises

Confortez votre image en participant à des actions de développement durable, tout en déduisant votre don de votre impôt.

* La Fondation du patrimoine est le seul organisme habilité, par le Ministère de l'Economie et des Finances, à octroyer un label aux particuliers permettant de déduire :

- › de leur revenu global imposable, si l'immeuble ne produit pas de revenus :
 - 50% du montant des travaux de restauration
 - 100% pour les travaux ayant obtenu au moins 20% de subventions (le montant défiscalisable est calculé net de subventions),
- › de leurs revenus fonciers si l'immeuble est donné en location :
 - 100% du montant des travaux sans l'application du seuil des 10 700 euros pendant 5 ans.

